

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le **7 octobre**, à dix heures trente, le Conseil Municipal de ROCHE LE PEYROUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Francis ROQUES, Maire.

Date de convocation : 30/09/ 2017

PRESENTS: Michel BARRIER, Xavier FALGERE, Julien LACHAUD, Monique TARDIEU, Michel WARIN

ABSENT EXCUSE : Christophe TOURNADE

Secrétaire de séance Monique TARDIEU

Modification des statuts du SIVOM du Riffaud

Suite à la décision de la commune de Liginac de procéder à des changements d'adresses, le SIVOM du Riffaud est désormais domicilié : 2 rue du Stade 19160 LIGINIAC

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'autoriser le Président du SIVOM du Riffaud a modifié l'article 1 de statuts afin d'officialiser la nouvelle adresse du Syndicat.

Le conseil municipal approuve la modification de l'article 1 des statuts du SIVOM du Riffaud.

Contrôle des poteaux incendie

Le SDIS n'effectuera plus le contrôle des poteaux incendie.

L'Association des Maires a négocié avec la SAUR, pour que soit proposer aux communes un contrôle tous les trois ans. Le coût sera lissé sur trois ans et facturé par l'ADM 19 selon les modalités suivantes :

- Montant annuel du contrôle 15,50 € X 5 poteaux soit : 75.50 €

La commune va adhérer à ce service.

Demande de travaux

M et Mme RAMON/DIFRUSCIA locataires à Val Beneyte N°3, demande si une chambre supplémentaire ne pourrait pas être créée au rez de chaussée du logement, le conseil municipal est défavorable à ce nouvel aménagement.

Urbanisme

La commune de Roche pourra bénéficier du service de l'Etat jusqu'en 2020.

Adressage

Il sera réalisé par la Poste au cours de l'année 2018

Remboursements de frais par l'Etat :

- 108,26 € pour les élections présidentielles
- 108.26 € pour les élections législatives

Divers

- Syndicat de la Diège, assemblée générale annuelle le 13 octobre,
- Haute Corrèze Communauté compte-rendu des dernières informations,